

**DU LUNDI 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2014**

**Elus : 15 VETZEL Jean-Paul – EMMENDOERFFER Jocelyne – HENON-HILAIRE  
Fabrice – FREY Nicolas - PERRIN Marie-Thérèse – REYMOND  
Danièle - NEVEUX Guy - SPIRCKEL Patrick – ARNOUX Laurent -  
HENNEQUIN Marie-Ange - ZANNOL Anne – ROMANO Valérie -  
LESAGE Justin – D'AMATO Albert – ROTH Magali**

**En fonction : 15**  
**Présents : 15**  
**Absent  
excusé : 0**

**Convocation envoyée le 25 août 2014**

**Secrétaire de séance : Fabrice HENON-HILAIRE**

**ORDRE DU JOUR**

**\*\*\*\*\***

- 1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2014**
- 2) RENOUELEMENT DES BAUX DE CHASSE AU 2 FEVRIER 2015**
- 3) EMBAUCHE D'UN APPRENTI**
- 4) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 1ERE CLASSE**
- 5) FERMETURE DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE**
- 6) INSTAURATION DU TEMPS PARTIEL**
- 7) ATTRIBUTION NOM DE RUE A RUGY**
- 8) AVENANT N° 5 AU MARCHE « CONSTRUCTION DU BOULODROME COUVERT ET DE LA SALLE D'ACTIVITES »**
- 9) DIA**
- 10) AUDIT FINANCIER**
- 11) DONS ET SECOURS**
- 12) DIVERS**

### **1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2014**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 13 juin 2014.

Ce compte-rendu est approuvé, à l'unanimité, sans apporter de modification.

### **2) RENOUELEMENT DES BAUX DE CHASSE AU 02 FEVRIER 2015**

Madame Danièle REYMOND, conseillère municipale, informe le conseil municipal de l'ouverture de la procédure de renouvellement des baux de chasse pour la période 1<sup>er</sup> février 2015 au 31 janvier 2024.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement (article L.429-13), les propriétaires de terrains situés sur le territoire de la commune doivent se prononcer sur l'affectation à donner au produit du bail de la chasse communale.

Ils ont été invités, par voie de presse, à une permanence qui s'est tenue en mairie le 20 août 2014. Les propriétaires qui ne s'étaient pas déplacés ont reçu un courrier afin de préciser leur choix, répartition du produit entre les propriétaires fonciers ou abandon au profit de la commune.

Le résultat de cette consultation fera l'objet d'un procès-verbal qui sera affiché en mairie et sur le site internet de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend note de cette information.

### **3) EMBAUCHE D'UN APPRENTI**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de sa volonté d'embaucher un apprenti pour le former et lui permettre d'obtenir le CAP de paysagiste, entretien des espaces verts et services techniques.

Pour cela, Monsieur le Maire propose la création d'un poste permettant cette embauche :

- Apprenti paysagiste, entretien des espaces verts et services techniques
- Durée 2 ans
- Maître de stage : le responsable des services techniques municipaux

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la création du poste d'apprenti ainsi présenté.

Charge Monsieur le Maire d'embaucher l'apprenti qui souhaite suivre cette formation aux conditions d'une convention à rédiger et signer par les deux parties.

#### **4) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 1ERE CLASSE**

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, suite à la réussite de l'examen professionnel de Monsieur Thomas CIGOLINI.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la création du poste demandé et charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision.

#### **5) FERMETURE DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE**

Monsieur le Maire propose la fermeture du poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe tenu par Monsieur Thomas CIGOLINI suite à la réussite de son examen professionnel.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la fermeture du poste actuellement tenu. Charge Monsieur le Maire de l'exécution de ces décisions.

#### **6) INSTAURATION DU TEMPS PARTIEL**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que ce point n'a pas lieu d'être puisque la loi oblige la commune à autoriser le travail à temps partiel à l'agent qui en a fait la demande à l'occasion de la naissance d'un enfant. Cette autorisation lui est accordée de plein droit jusqu'aux 3 ans de l'enfant.

#### **7) ATTRIBUTION NOM DE RUE A RUGY ET A OLGY**

Le conseil municipal doit procéder à la dénomination des rues dans le lotissement « les prairies » à Rugy. Les voies créées porteront les noms suivants :

- rue des Mirabelliers,
- rue des Cerisiers,
- rue des Mûriers.

Monsieur le Maire propose, également, de régulariser, la rue des Roseaux, nom de la voie créée au lotissement « les jardins de la Moselle » à Olgy.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces dénominations.

**8) AVENANT N° 5 AU MARCHE « CONSTRUCTION DU BOULODROME COUVERT ET DE LA SALLE D'ACTIVITES »**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avenant n° 5 de moins-value correspondant à la suppression d'une cuve de récupération des eaux pluviales, à savoir :

- marché : construction d'un boulodrome couvert et d'une salle d'activités	
- titulaire du marché : Entreprise KOPO Construction	
- montant du marché initial	90 536,56 €uros HT
- montant des avenants précédents	35 699,44 €uros HT
- montant de l'avenant n° 5	- 700,00 €uros HT
	<hr/>
<b>- nouveau montant du marché</b>	<b>125 536,00 €uros HT</b>

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cet avenant n° 5 de moins-value du marché «construction d'un boulodrome couvert et d'une salle d'activités ». Charge Monsieur le Maire de son application.

**9) DIA**

Monsieur Nicolas FREY, adjoint au maire, présente au conseil municipal les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- a) maison  
sis à Olgy à commune d'Argancy  
section 3 parcelle 361  
superficie 244 m<sup>2</sup>
- b) maison  
sise à Olgy commune d'Argancy  
section 3 parcelle 756/243  
superficie 806 m<sup>2</sup>
- c) maison  
sise à Argancy  
section 2 parcelle 166  
superficie 512 m<sup>2</sup>
- d) maison  
sise à Argancy  
section 2 parcelle 168  
superficie 741 m<sup>2</sup>
- e) maison  
sise à Argancy  
section 2 parcelle 104

superficie 650 m<sup>2</sup>

- f) terrain  
sis à Rugy commune d'Argancy  
section 4 parcelle 468/64  
superficie 595 m<sup>2</sup>
- g) maison  
sise à Rugy commune d'Argancy  
section 4 parcelle 54  
superficie 1505 m<sup>2</sup>
- h) maison  
sise à Argancy  
section 2 parcelle 120  
superficie 551 m<sup>2</sup>
- i) maison  
sise à Argancy  
section 2 parcelle 149  
superficie 428 m<sup>2</sup>

Le conseil municipal, à l'unanimité, ne fait pas valoir son droit de préemption sur ces demandes d'acquisition.

## **10) AUDIT FINANCIER**

Monsieur Fabrice HENON-HILAIRE, adjoint au maire, propose au conseil municipal de faire un audit financier par un expert-comptable à la MJC ORA JEUNES.

Il s'agira de repartir sur des bases claires avec les jeunes engagés dans le comité et d'établir un partenariat avec la municipalité.

Le conseil municipal, par 14 voix pour et une abstention, charge Monsieur le Maire de faire réaliser cet audit financier.

## **11) DONS ET SECOURS**

Monsieur le Maire, après consultation de Madame la Perceptrice, propose au conseil municipal de lui déléguer la possibilité d'accorder, dans le cadre du CCAS, des secours aux personnes nécessiteuses de la commune qui en font la demande. Les secours ne doivent pas dépasser 1000 Euros. Au-delà, Monsieur le Maire doit s'adresser au conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde cette délégation à Monsieur le Maire.

## **12) DIVERS**

### **REGLEMENT ET HORAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE**

Madame Jocelyne EMMENDOERFFER, adjointe au maire, présente au conseil municipal le règlement de la bibliothèque réactualisé incluant également les nouveaux horaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote ce nouveau règlement.

### **DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la décision modificative de crédit n° 1 suivante :

(voir document en annexe)

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de cette décision modificative de crédit n° 1.

### **POUR INFORMATION :**

#### **MAIRIE DE TREMERY : RETRAIT CONVENTION POLICE MUNICIPAL**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier reçu de Monsieur le Maire de la commune de Trémery qui renonce aux services de la police municipale intercommunale. Cette décision prendra effet à compter de février 2015.

**Fin de la séance : 18 h 40**